



« Cap sur l'Historial de la Grande Guerre de Péronne pour les élèves de 3^e »

Le département s'engage à soutenir et à développer l'éducation artistique et culturelle (EAC) dans l'ensemble des collèges de la Somme afin de répondre aux trois piliers de l'EAC

- Les connaissances des élèves
- La pratique artistique
- La fréquentation des œuvres et des artistes

En complément du dispositif PAC Collégiens 80, le département dans le cadre de sa politique d'ouverture culturelle propose aux établissements samariens de bénéficier d'un dispositif permettant d'organiser une sortie à l'Historial de Péronne.

Principe :

Ce nouveau dispositif a vocation de permettre aux élèves du département de s'approprier un équipement culturel de référence. L'Historial de la Grande Guerre, à la fois musée d'histoire, centre de recherche, de documentation et site mémoriel, offrent aux élèves de découvrir ses collections et l'accompagnement de ses médiateurs.

« Cap sur l'histoire » sera proposé à **l'ensemble des classes de 3^e du département** et s'organisera autour de :

- Une visite thématique dans l'enceinte du musée de la Grande Guerre menée par le service de médiation ;
- Une visite du circuit du souvenir, accompagnée par le service de médiation.

La visite du musée pourra être co-construite avec le service de médiation autour des collections et de thèmes pluridisciplinaires.

Dans le cadre de ce dispositif, le Département prend en charge :

- Le coût des transports pour se rendre à Péronne sur la base d'une somme forfaitaire par bus de 60 élèves inscrits ;
- Le coût des transports pour la visite du circuit du souvenir, sur la base d'une somme forfaitaire par bus de 60 élèves inscrits
- Le coût de la billetterie pour la visite guidée du musée ainsi que pour la médiation pour l'ensemble de la journée, calculée sur la base des effectifs de 4^e inscrits au collège durant l'année n-1 (2025-2026) en fonction des effectifs transmis par la Direction de la jeunesse et des collèges.

Le projet pourra, le cas échéant, apporter une dimension supplémentaire à un projet de PAC Collégiens 80 de Niveau 2 ou de Niveau 3 et pourra remplacer la sortie culturelle dans le département de la Somme ou dans les départements limitrophes, obligatoire dans ce cadre.

De la même manière, ce projet pourra bien entendu également permettre aux établissements de valoriser des dispositifs d'éducation artistique et culturelle auxquels les

élèves concernés participent durant l'année scolaire (Collège au cinéma, Orchestre au collège, prix BD des Collégiens Samariens...)

CAHIER DES CHARGES

« Cap sur l'Historial de la Grande Guerre de Péronne pour les élèves de 3^e » 2026-2027

Objectifs :

- Favoriser l'ouverture culturelle des collégiens sur la richesse patrimoniale samarienne ;
- Accompagner la mobilité culturelle des collégiens en particulier pour les jeunes les plus éloignés de l'offre culturelle ;
- Enrichir le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle des collégiens samariens en complémentarité avec les dispositifs départementaux existants ;
- Diversifier l'enseignement de l'histoire et la transmission de la mémoire pour les collégiens ;
- Aborder de façon concrète l'un des thèmes et questionnements des programmes de 3^e.

Conditions d'éligibilité :

- Parcours d'une journée à l'Historial de la Grande Guerre de Péronne,
- **Participation de l'ensemble des classes de 3^e d'un même établissement** en assurant la gratuité pour les élèves.
- **Information systématique de l'intervention financière du Département** par le collège auprès des familles.

Modalités d'attribution du financement du Conseil départemental :

- Le Conseil départemental attribue en fonction de l'éloignement géographique du collège par rapport à Péronne une somme forfaitaire par bus de 60 personnes de :
 - **770 € pour les collèges jusqu'à 57 km de Péronne** (voir la liste ci-dessous)
 - **1095 € pour les collèges au-delà de 57 km de Péronne** (voir la liste ci-dessous)
- **A cette somme vient s'ajouter un montant forfaitaire de 110 € par bus de 60 personnes permettant la visite du circuit du souvenir ;**
- **Concernant la billetterie, la somme allouée est calculée sur la base de 4,5 € par élève de 4^e inscrit au collège durant l'année n-1 (2025-2026) en fonction des effectifs transmis par les établissements à la Direction de la jeunesse et des collèges ;**
- Pas de participation des familles possible ;
- Le versement de la subvention intervient à réception simultanée du compte rendu de réalisation technique et financier, sur la base du cadre fourni par le Conseil départemental, du justificatif de l'information faite en amont aux familles sur la participation financière du Département (lettre circulaire...) et de la liste des élèves ayant participé au séjour ;

- Chaque établissement recevra, après inscription et à l'issue du passage en commission permanente, un arrêté de subvention mentionnant la somme allouée par le Conseil départemental.

Inscription 2026-2027

Les établissements recevront un formulaire d'inscription au dispositif « Cap sur l'Historial de la Grande Guerre de Péronne pour les élèves de 3^e » – 2026-2027. L'inscription au dispositif se fera **OBLIGATOIREMENT** à partir **du 07 avril 2026 jusqu'au 05 juin 2026** par retour de ce formulaire complété à l'adresse pac80@somme.fr.

A la suite de votre inscription, vous recevrez un accusé de réception émis par nos services qui validera cette dernière. En cas de non-réception, veuillez nous contacter.

Modalités de fonctionnement :

Les inscriptions pour les visites se feront directement par téléphone à partir de la rentrée de septembre 2026, auprès de la billetterie de l'Historial de Péronne au 03.22.83.14.18.

Les visites pourront se dérouler tout au long de l'année scolaire à partir du mois d'octobre 2026.

Les dates et horaires des visites vous seront attribués en fonction des disponibilités précisées par l'Historial au moment de la prise de contact avec l'agent du musée.

Calendrier prévisionnel :

Retour du formulaire d'inscription complété à l'adresse pac80@somme.fr entre le 07 avril 2026 et le 05 juin 2026.

Toutes les candidatures arrivées après cette date ne seront pas prises en compte

- lancement du dispositif : 07 avril 2026
- date limite des dépôts des projets : 05 juin 2026
- attribution des subventions : commission permanente du mois de septembre
- réalisation des sorties : octobre 2026 à juin 2027

Contacts :

- Florent Peignard, chargé de projet éducation artistique et culturelle : fpeignard@somme.fr
- Jane Temmermann, coordonnatrice du service de l'éducation artistique et culturelle : jcartwright@somme.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION COLLEGES 2026-2027 :

Les établissements reçoivent un formulaire d'inscription au dispositif « Cap sur l'Historial de la Grande Guerre de Péronne pour les élèves de 3e » – 2026-2027. L'inscription au dispositif se fera OBLIGATOIREMENT à partir du 07 avril 2026 jusqu'au 05 juin 2026 par retour de ce formulaire complété à l'adresse pac80@somme.fr.

Toutes les candidatures arrivées après cette date ne seront pas prises en compte

A la suite de votre inscription, vous recevrez un accusé de réception émis par nos services qui validera cette dernière. En cas de non-réception, veuillez nous contacter.

Toutes les candidatures arrivées après date ne seront pas prises en compte

Informations sur le collège :

- **Nom de l'établissement scolaire :**
- **Adresse :**
- **Nom du chef d'établissement :**

Référent du projet au sein de l'établissement :

- **Nom :**
- **Prénom :**
- **Fonction :**
- **Adresse électronique :**

Description du projet :

- **Nombre de classes concernées :**
- **Nombre d'élèves par classe :**
- **Nombre total d'élèves :**
- **Enseignants porteurs du projet :
(Précisez les disciplines enseignées)**

Financement prévisionnel

Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil départemental attribue en fonction de l'éloignement géographique du collège par rapport à Péronne une somme forfaitaire par bus de 60 personnes de :

- **770 € pour les collèges jusqu'à 57 km de Péronne** (voir la liste ci-dessous)
- **1095 € pour les collèges au-delà de 57 km de Péronne** (voir la liste ci-dessous)

- A cette somme vient s'ajouter un montant forfaitaire de 110 € par bus de 60 personnes permettant la visite du circuit du souvenir ;

- Concernant la billetterie, la somme allouée est calculée sur la base de 4,5 € par élève de 4^e inscrit au collège durant l'année n-1 (2025-2026) en fonction des effectifs transmis par les établissements à la Direction de la jeunesse et des collèges ;

DEPENSES	Montant de la subvention
Billetterie (4.5€ par élève de 4 ^e inscrit en 2025-2026)	
Transport (par bus de 60 élèves, 1095 € si >57 km ou 770 € si <57 km)	
Circuit du souvenir (par bus de 60 élèves, 110 €)	
TOTAL :	

Date et signature du chef d'établissement :